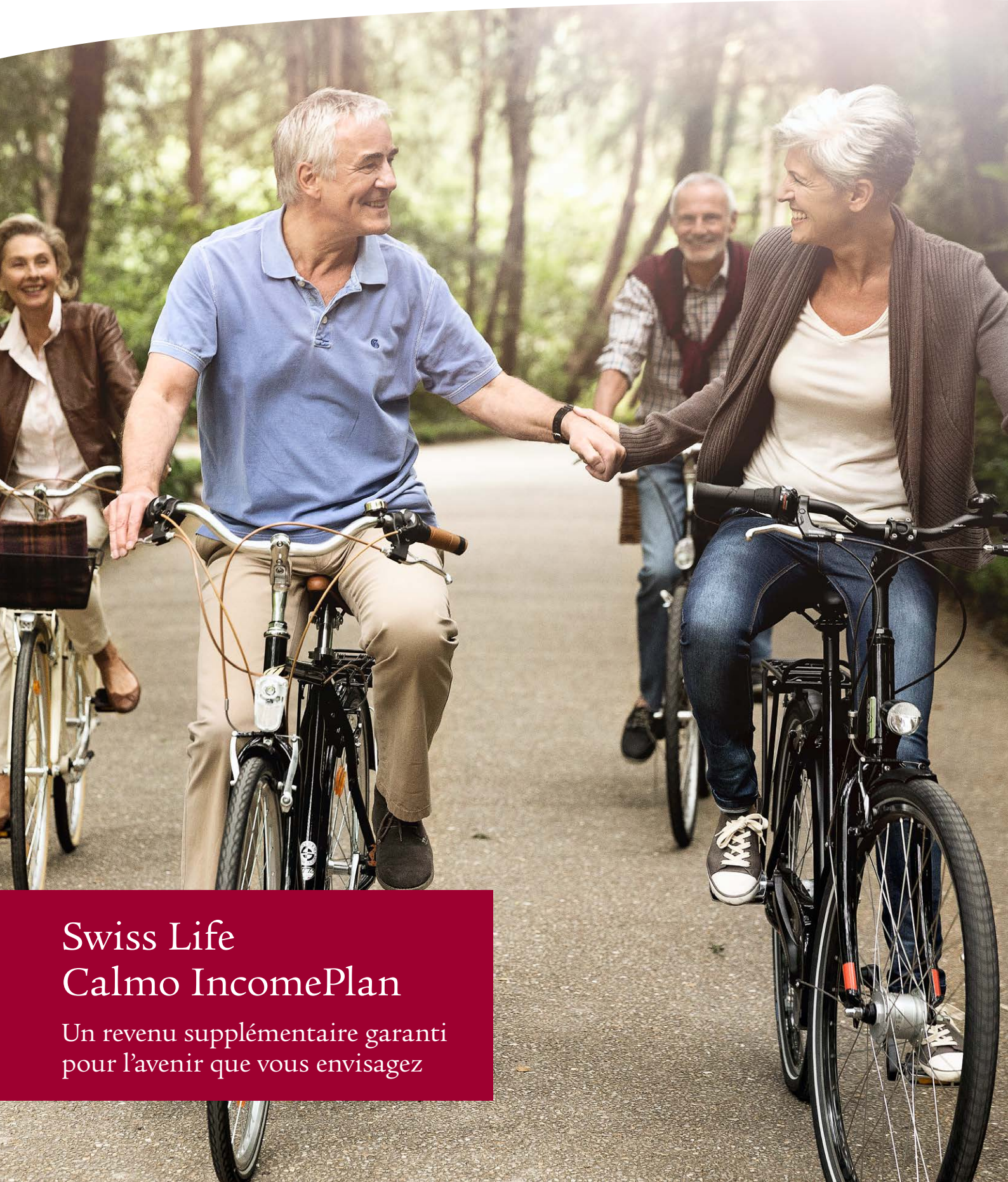




SwissLife



Swiss Life Calmo IncomePlan

Un revenu supplémentaire garanti
pour l'avenir que vous envisagez

Vous souhaitez
vivre le plus long-
temps possible
selon vos choix
personnels?

Complétez votre prévoyance avec
un revenu supplémentaire garanti.

«Etre libre de ses choix, c'est avoir la maîtrise de ses revenus et de ses dépenses – même à un âge avancé.»

Vous demandez-vous si, à la retraite, il vous restera suffisamment d'argent pour maintenir votre niveau de vie habituel? Souhaitez-vous vivre le plus longtemps possible selon vos choix personnels et, pour ce faire, avoir accès à un revenu supplémentaire régulier garanti?

Swiss Life Calmo IncomePlan

Le concept de prévoyance moderne *Swiss Life Calmo IncomePlan* vous propose de compléter vos prestations de l'AVS et de la caisse de pensions avec un revenu supplémentaire garanti, qui vous permet de couvrir vos dépenses courantes et de vous faire particulièrement plaisir grâce à d'éventuels rendements.



Des perspectives rassurantes, toute votre vie durant.

Vous souhaitez être sûr(e) de disposer de suffisamment d'argent même à un âge avancé?

- Vous percevez à vie un revenu garanti, quel que soit votre âge et quoi qu'il arrive sur les marchés des capitaux.

Vous souhaitez un placement qui rapporte plus d'intérêts que le compte d'épargne?

- Bénéficiez d'opportunités de rendement attrayantes grâce à la sécurisation annuelle des gains.

Vous souhaitez disposer de votre argent en cas de besoin?

- À tout moment, vous pouvez percevoir gratuitement une partie de votre placement.

Vous souhaitez une solution sur mesure qui évolue avec vous?

- Grâce aux possibilités d'organisation flexibles, vous concevez une solution de revenus individuelle.
-

La prévoyance vieillesse est ce que chacun de nous en fait. De manière individuelle.

À chaque vie professionnelle son revenu. Et après?

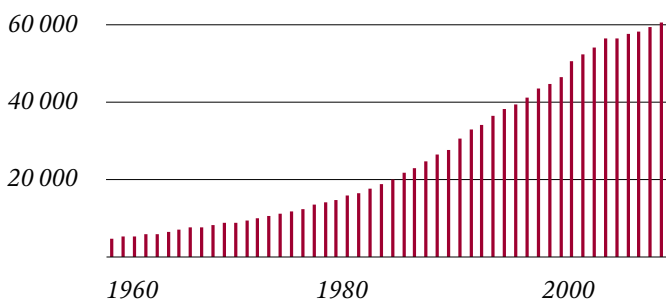
Nous sommes habitués à des versements de salaire réguliers et prévisibles. Mais, à la retraite, se posent des questions complexes. Etes-vous à l'aise à l'idée de devoir gérer vous-même votre fortune de manière à vous assurer suffisamment d'argent? Pouvez-vous accepter que votre fortune soit exposée aux fluctuations des marchés des capitaux? Il est quand même bien plus rassurant de savoir ses finances bien réglées.

Nous vivons de plus en plus longtemps.

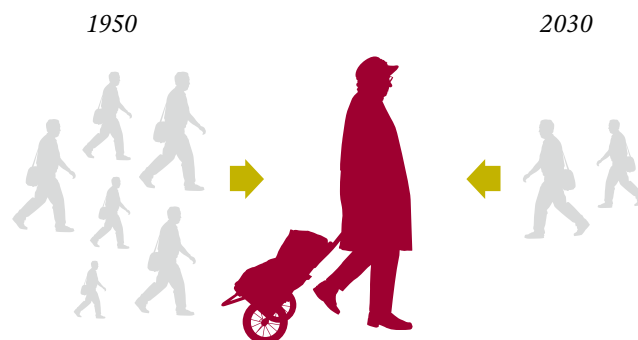
Cela n'affecte pas uniquement l'AVS.

Vivre plus longtemps signifie qu'une fois à la retraite, il nous reste encore souvent un bon nombre d'années à vivre. C'est une période que nous pouvons aménager selon nos propres choix si non seulement les conditions cadres mais aussi et surtout les conditions financières le permettent.

Comme la population suisse vieillit, la pression en faveur d'un changement de l'AVS et du 2^e pilier ne cesse de s'accroître. Nous devons partir du principe qu'à l'avenir, les prestations de la prévoyance étatique et professionnelle n'atteindront plus le niveau actuel.



Entre 1960 et 2009, le nombre de personnes de 90 ans et plus a beaucoup augmenté en Suisse. (source: OFS)



En 1950, on comptait six actifs pour un bénéficiaire de rentes AVS. En 2030, ils ne seront plus que deux pour un. (source: OFS)

Grâce au 3^e pilier, nous choisissons nous-mêmes notre prévoyance pour notre avenir.

Il ne nous est guère possible d'influer sur l'AVS et les caisses de pensions. Il n'en va pas de même avec le 3^e pilier que nous pouvons aménager individuellement – idéalement dans le cadre d'une solution de prévoyance globale complétée avec un revenu supplémentaire sûr.



Dans quels cas Swiss Life Calmo IncomePlan est-il fait pour moi?

- Si vous préférez un revenu régulier à l'idée de devoir vous intéresser en permanence aux placements.
- Si vous voulez vous assurer que vos finances permettront de maintenir votre niveau de vie habituel même à un âge avancé.
- Si vous souhaitez combler les lacunes de revenu qui peuvent apparaître à la retraite – pour vous ou votre partenaire.

Swiss Life Calmo IncomePlan: solution de revenus optimisée avec un degré élevé de flexibilité.



Solution de revenus optimisée

Swiss Life Calmo IncomePlan combine un plan de versement (Swiss Life Calmo Income) avec une rente viagère (Swiss Life Calmo Pension). Cela vous offre une marge de manœuvre pour un aménagement flexible, et une imposition plus avantageuse qu'une rente traditionnelle.



Placement flexible

Swiss Life Calmo IncomePlan comprend un placement flexible. Contrairement à d'autres assurances vie, vous pouvez à tout moment percevoir gratuitement une partie de votre argent. Les gains réalisés sur les placements sont automatiquement crédités à votre placement flexible, ce qui augmente le montant gratuitement disponible. Avec les avoirs du placement flexible, vous pouvez également accroître votre revenu supplémentaire garanti.



Opportunités de rendement attrayantes

Bénéficiez d'une gestion de patrimoine professionnelle et d'une participation innovante à l'Index-Basket, c'est-à-dire à un panier de placements composé d'indices de renom. Les gains de participation augmentent votre placement flexible. Grâce à la sécurisation annuelle, les gains déjà crédités sont acquis même durant les années où le contexte boursier est défavorable. Swiss Life gère les dépôts d'assurance et d'épargne depuis 150 ans et peut faire la démonstration de ses excellentes performances.



Possibilités d'organisation flexibles

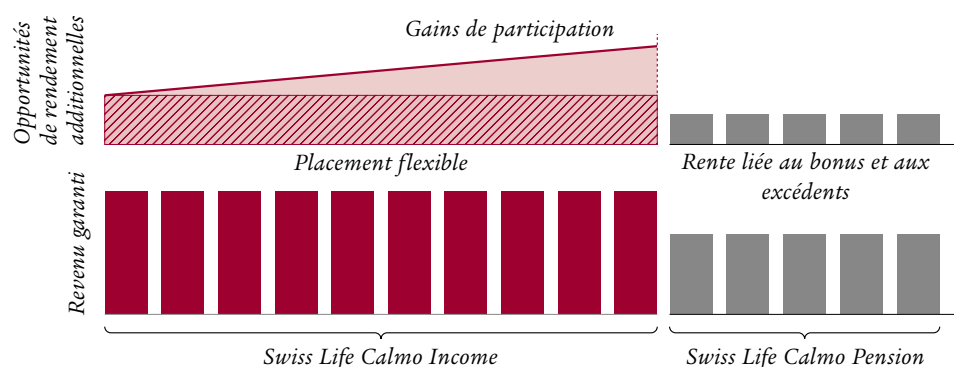
Swiss Life Calmo IncomePlan s'adapte à vos besoins en toute flexibilité:

- Déterminez le montant de votre revenu régulier garanti pour deux phases distinctes: jusqu'à 90 ans et à partir de 90 ans.
- Sélectionnez la date du début du paiement du revenu entre 50 et 89 ans.
- Vous pouvez déjà commencer avec un placement de 100 000 francs au moins. Votre revenu supplémentaire garanti augmente lorsque vous apportez d'autres fonds pendant la durée contractuelle – soit à partir de votre placement flexible (conversion dès 5 000 francs) soit à partir de versements additionnels (dès 25 000 francs).



Avantages fiscaux

Avec *Swiss Life Calmo IncomePlan*, aucun droit de timbre n'est dû. Jusqu'à l'âge de 90 ans, vous recevez des versements périodiques provenant de Swiss Life Calmo Income. Dans ce cas, seuls les produits qui dépassent votre investissement de départ, plus les éventuels versements additionnels, sont imposables avec le reste des revenus. Dès l'âge de 90 ans, les versements de rentes provenant de Swiss Life Calmo Pension sont imposés en tant que revenu à raison de 40%.

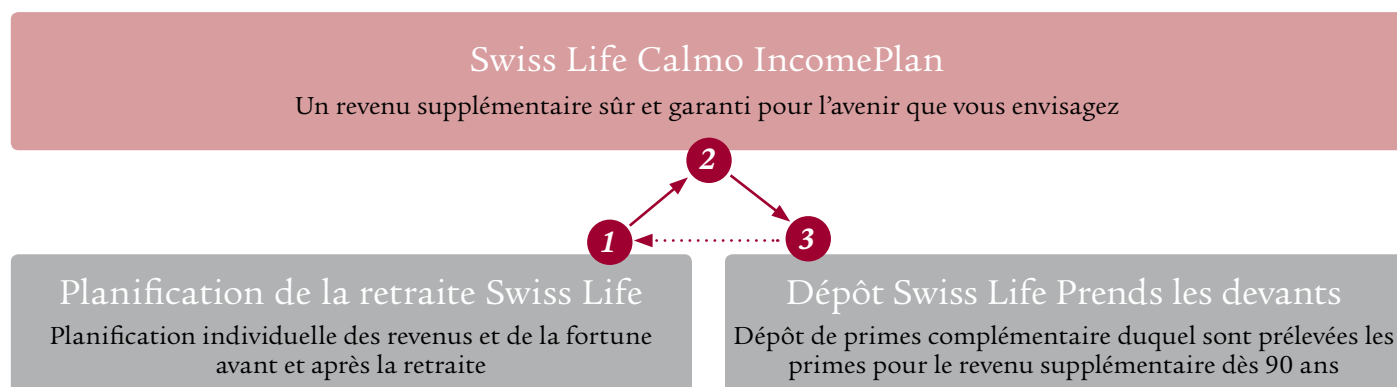


Faits et chiffres concernant Swiss Life Calmo IncomePlan

	<i>Swiss Life Calmo Income (plan de versement)</i>	<i>Swiss Life Calmo Pension (rente viagère)</i>
<i>Type d'assurance</i>	Produit de capitalisation avec participation indicielle contre investissement unique	<ul style="list-style-type: none"> Assurance de rentes viagères ou temporaires contre prime périodique sans restitution Possible sur deux têtes (seulement à vie)
<i>Financement</i>	<ul style="list-style-type: none"> Investissement unique à partir de 100 000 francs Versements additionnels à partir de 25 000 francs Conversions du placement flexible dès 5 000 francs 	Prime périodique (annuelle/semestrielle/trimestrielle/mensuelle)
<i>Prestations versées au client</i>	Versements garantis + placement flexible avec gains de participation	Rente garantie + rente provenant du bonus + rente provenant des excédents
<i>Prestation en cas de décès</i>	Le contrat demeure et passe aux héritiers légaux.	Le contrat est résilié (sans restitution). Si vous avez ouvert un <i>dépôt Swiss Life Prends les devants</i> , la valeur de dépôt restante est remboursée à vos héritiers – sans déduction.
<i>Versement/rente</i>	Mensuellement d'avance, au moins 100 francs par mois jusqu'à l'âge de 90 ans	Mensuellement d'avance, au moins 500 francs par mois dès l'âge de 90 ans
<i>Age d'entrée</i>	Entre 50 et 70 ans	Entre 50 et 70 ans
<i>Age terme</i>	90 ans	À vie ou 100 ans
<i>Début de l'assurance</i>	Chaque mois	Chaque mois
<i>Autres informations</i>	Investissement maximal dans le placement flexible: 30 % de l'investissement de départ	Dépôt de primes facultatif: <i>dépôt Swiss Life Prends les devants</i>

Précision d'ordre juridique: cette brochure est un document de marketing. Les données susmentionnées sont purement informatives. Elles ne constituent en rien une offre ou une recommandation pour l'achat ou la vente de fonds de placement, l'exécution de transactions ou la conclusion d'autres actes juridiques. Nous déclinons toute responsabilité s'agissant de l'exactitude des renseignements fournis. Les informations publiées s'adressent exclusivement aux personnes domiciliées en Suisse ou dans la principauté de Liechtenstein. Les personnes domiciliées aux Etats-Unis ou dans leurs territoires, les personnes de nationalité américaine ou détentrices de la carte verte ne sont pas autorisées à acquérir ou à se faire transmettre les prestations ou placements susmentionnés, ni directement, ni indirectement.

Swiss Life Calmo IncomePlan est au centre de votre solution de prévoyance sur mesure



- 1** Idéalement, commencez par vous faire conseiller de manière complète dans le cadre d'une *planification de la retraite Swiss Life*. Ainsi, vous concevez une solution sur mesure pour votre fortune et vos revenus.
- 2** En ouvrant *Swiss Life Calmo IncomePlan*, vous posez aujourd'hui les jalons d'une marge de manœuvre plus grande à l'avenir. Vous financez votre revenu supplémentaire garanti par un investissement unique (pour votre revenu jusqu'à 90 ans) et par une prime de rente financée périodiquement (pour votre revenu dès 90 ans).
- 3** Avec le *dépôt Swiss Life Prends les devants*, très pratique, vous vous assurez de pouvoir encore plus profiter des petits bonheurs de la vie, après avoir procédé au versement unique du montant total des primes pour votre revenu supplémentaire dès 90 ans.

Vous posez-vous ces questions?

- Ai-je suffisamment préparé ma retraite?
- Dois-je travailler jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite ou puis-je profiter plus tôt de ma retraite?
- Comment puis-je réaliser des économies fiscales?
- Qui héritera de ma fortune?
- Est-il judicieux d'amortir mon logement en propriété?

Informations supplémentaires et conseil individualisé

- Vous êtes intéressé(e) par *Swiss Life Calmo IncomePlan*?
- Vous souhaitez en savoir plus sur la planification de la retraite?
- Vous avez des questions ou souhaitez obtenir des renseignements complémentaires?

Votre conseiller vous répondra volontiers.
Vous trouverez de plus amples informations sur:
www.swisslife.ch/fr/calmoincomeplan

